Image not found or type unknown

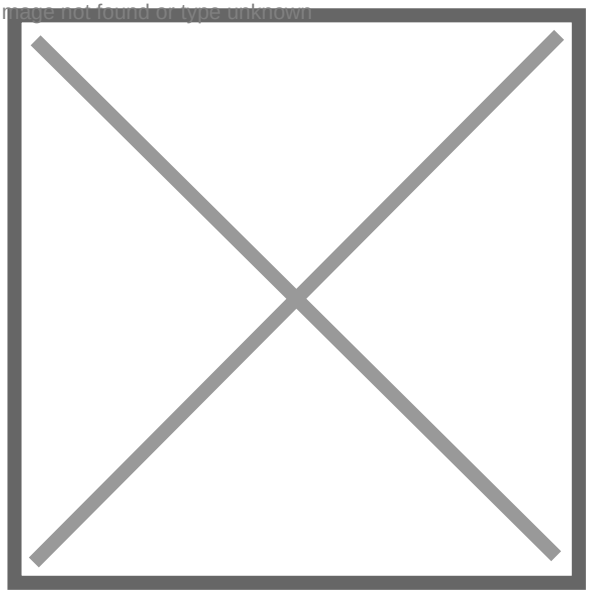

nuisance sonore terrain motocross illégal

Par **marcopolo47**, le **08/11/2019** à **10:44**

bonjour

je vous ecrie suite a la création il y a quelques années d un terrain de motocross, illegal,a 200m d habitations, avec du bruit infernal de moteur 4 temps dans les murs du village, et ceci des apres midi entieres les week end ,me faisant subir un stress important, trouble cardiaque et visuel. Ayant a maintes reprise appelé le maire , le propriétaire du terrain, la gendarmerie, et suite a courrier avec accusé reception au propriétaire , rien ne change. Me fiant au début sur un texte de loi du type trouble anormal de voisinage, je m orienterai maintenant sur l illegallité de la construction de ce terrain.

Des conseil.....plainte gendarmerie? ecrire au procureur, au prefet?

Es ce que vous pouvez m orienter

Merci

Par **JeanMarc75**, le **08/11/2019** à **11:29**

Bonjour

Si je peux vous orienter, j'ai eu un problème similaire à côté de chez-moi il y a peu de temps. Un ami m'a recommandé un site, xxxxxx, où on peut consulter un avocat par visioconférence depuis chez-vous. Pour moi c'était super pratique parce qu'on peut discuter directement de

notre problème en face à face avec la visio, c'est mieux qu'en expliquant par écrit.

Je vous laisse le lien du site, si ça peut vous aider : www.

Passez une bonne journée

Jean-Marc

Par **morobar**, le **08/11/2019** à **16:29**

Bonjour,

[quote]
plainte gendarmerie? ecrire au procureur, au prefet?

[/quote]
Il ne faut pas tout mélanger.

L'illégalité se traite devant un tribunal, civil avec médiation préalable, le trouble devant un tribunal pénal.
Faut savor ce que vous voulez faire, ou faire les 2 en même temps.

Le recours à un avocat parait indispensable si vousx avez déja avisé les FDO, la mairie et la préfecture sans succès.

Par **amajuris**, le **08/11/2019** à **17:29**

bonjour,

je vous conseille d'informer des troubles que vous subissez, votre maire qui dispose d'un pouvoir de police pour faire respecter la tranquillité de ses administrés, surtout si ce terrain de motocross est illégal.

vous devez le faire par LRAR.

salutations

Par **morobar**, le **09/11/2019** à **09:23**

Bonjour,

Il est impossible que le maire ne soit pas informé, d'autant qu'il a déja reçu les doléances de

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

notre ami contributeur.

Mais l'installation de cette aire de motocrosse n'est peut-être pas si illégale que cela.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés